

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Agilent Technologies

Biodiesel Reference Standards Kit, Part Number 0020-905

## Section 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	: Biodiesel Reference Standards Kit, Part Number 0020-905
<b>N° d'article (Kit Chimique.)</b>	: 0020-905
<b>N° d'article</b>	: <del>A</del> 2-103 Non disponible. A2-104 Non disponible. A2-105 Non disponible.
<b>Utilisations</b>	: Chimie analytique. 1 ml x 36 flacons <del>A</del> 2-103 12 x 1 ml flacons A2-104 12 x 1 ml flacons A2-105 12 x 1 ml flacons
<b>Fournisseur/Fabriquant</b>	: Agilent Technologies, Inc. 5301 Stevens Creek Blvd Santa Clara, CA 95051, USA 800-227-9770
<b>Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)</b>	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300

## Section 2. Identification des dangers

### Classement de la substance ou du mélange

#### ~~A~~2-103

H227	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H315	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H351	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
H373	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (moelle osseuse, foie, thymus) - Catégorie 2
H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
H411	DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

#### A2-104

H227	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H315	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H351	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
H373	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (moelle osseuse, foie, thymus) - Catégorie 2
H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
H411	DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

#### A2-105

H227	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4
H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
H315	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H351	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
H373	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (moelle osseuse, foie, thymus) - Catégorie 2
H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
H411	DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage SGH

## Section 2. Identification des dangers

**Pictogrammes de danger** : A2-103



A2-104



A2-105



**Mention d'avertissement** : A2-103

Danger

A2-104

Danger

A2-105

Danger

**Mentions de danger** : A2-103

H227 - Liquide combustible.

H332 - Nocif par inhalation.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (moelle osseuse, foie, thymus)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

A2-104

H227 - Liquide combustible.

H332 - Nocif par inhalation.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (moelle osseuse, foie, thymus)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

A2-105

H227 - Liquide combustible.

H332 - Nocif par inhalation.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (moelle osseuse, foie, thymus)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

**Prévention** : A2-103

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un

## Section 2. Identification des dangers

A2-104

endroit bien ventilé.  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P260 - Ne pas respirer les vapeurs.  
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
 P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.  
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

A2-105

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P260 - Ne pas respirer les vapeurs.  
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
 P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.  
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P260 - Ne pas respirer les vapeurs.  
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### Intervention

: A2-103

P391 - Recueillir le produit répandu.  
 P314 - Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.  
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux.  
 P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.  
 P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.  
 P302 + P352 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux.  
 P391 - Recueillir le produit répandu.  
 P314 - Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.  
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux.  
 P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement

A2-104

## Section 2. Identification des dangers

		<p>respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.</p> <p>P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.</p> <p>P302 + P352 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux.</p> <p>P391 - Recueillir le produit répandu.</p> <p>P314 - Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.</p> <p>P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux.</p> <p>P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.</p> <p>P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.</p> <p>P302 + P352 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p> <p>P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.</p> <p>P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.</p> <p>P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.</p> <p>Aucun connu.</p> <p>Aucun connu.</p> <p>Aucun connu.</p> <p>Aucun connu.</p> <p>Aucun connu.</p> <p>Aucun connu.</p>
	A2-105	
<b>Stockage</b>	: <del>A</del> 2-103 A2-104 A2-105	
<b>Élimination</b>	: <del>A</del> 2-103  A2-104  A2-105	
<b>Éléments d'une étiquette complémentaire</b>	: <del>A</del> 2-103 A2-104 A2-105	
<b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>	: <del>A</del> 2-103 A2-104 A2-105	

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

<b>Substance/préparation</b>	: <del>A</del> 2-103 A2-104 A2-105	Substance Mélange Mélange
------------------------------	--	---------------------------------

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
<b>A2-103</b> Combustibles pour moteur diesel n° 2	100	68476-34-6
<b>A2-104</b> Combustibles pour moteur diesel n° 2	≥90	68476-34-6
<b>A2-105</b> Combustibles pour moteur diesel n° 2	≥90	68476-34-6

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

**Contact avec les yeux** : **A2-103**

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

A2-104

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

A2-105

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

**Inhalation** : **A2-103**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

A2-104

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié

## Section 4. Premiers soins

administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

A2-105 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

**Contact avec la peau** :  A2-103

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

A2-104 Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

A2-105 Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

**Ingestion** :  A2-103

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la

## Section 4. Premiers soins

A2-104

placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

A2-105

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Contact avec les yeux</b>	: A2-103	Aucun effet important ou danger critique connu.
	A2-104	Aucun effet important ou danger critique connu.
	A2-105	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Inhalation</b>	: A2-103	Nocif par inhalation.
	A2-104	Nocif par inhalation.
	A2-105	Nocif par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	: A2-103	Provoque une irritation cutanée.
	A2-104	Provoque une irritation cutanée.
	A2-105	Provoque une irritation cutanée.

## Section 4. Premiers soins

<b>Ingestion</b>	: <del>A</del> 2-103	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	A2-104	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	A2-105	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b><u>Signes/symptômes de surexposition</u></b>		
<b>Contact avec les yeux</b>	: <del>A</del> 2-103	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	A2-104	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	A2-105	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
<b>Inhalation</b>	: <del>A</del> 2-103	Aucune donnée spécifique.
	A2-104	Aucune donnée spécifique.
	A2-105	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	: <del>A</del> 2-103	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	A2-104	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	A2-105	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
<b>Ingestion</b>	: <del>A</del> 2-103	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
	A2-104	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
	A2-105	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
<b><u>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</u></b>		
<b>Note au médecin traitant</b>	: <del>A</del> 2-103	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	A2-104	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	A2-105	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
<b>Traitements particuliers</b>	: <del>A</del> 2-103	Pas de traitement particulier.
	A2-104	Pas de traitement particulier.
	A2-105	Pas de traitement particulier.



## Section 4. Premiers soins

**Protection des sauveteurs** : A2-103

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

A2-104

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

A2-105

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés** : A2-103

Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

A2-104

Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

A2-105

Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

**Agents extincteurs inappropriés** : A2-103  
A2-104  
A2-105

NE PAS utiliser de jet d'eau.

NE PAS utiliser de jet d'eau.

NE PAS utiliser de jet d'eau.

**Dangers spécifiques du produit** : A2-103

Liquide combustible. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

A2-104

Liquide combustible. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

	A2-105	Liquide combustible. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
<b>Produit de décomposition thermique dangereux</b>	: A2-103	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
	A2-104	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
	A2-105	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
<b>Mesures spéciales de protection pour les pompiers</b>	: A2-103	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
	A2-104	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
	A2-105	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	: A2-103	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
	A2-104	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
	A2-105	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: A2-103

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

A2-104

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

A2-105

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: A2-103

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

A2-104

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

A2-105

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions environnementales

: A2-103

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

A2-104

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

A2-105

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

: A2-103

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque.

A2-104

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

A2-105

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : A2-103

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

A2-104

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

A2-105

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le

## Section 7. Manutention et stockage

conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson.

**Conseils sur l'hygiène générale au travail** : A2-103

A2-104

A2-105

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : A2-103

A2-104

## Section 7. Manutention et stockage

A2-105

Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
<b>A2-103</b> Combustibles pour moteur diesel n° 2	<b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). Absorbé par la peau.</b> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> , (measured as total hydrocarbons) 8 heures. Forme: Inhalable fraction and vapour. <b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> 8 hrs OEL: 100 mg/m <sup>3</sup> , (as total hydrocarbons) 8 heures. <b>CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). Absorbé par la peau.</b> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> , (as total hydrocarbons) 8 heures. Forme: Inhalable vapour and aerosol <b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau.</b> STEL: 150 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Vapeur TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Vapeur
<b>A2-104</b> Combustibles pour moteur diesel n° 2	<b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). Absorbé par la peau.</b> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> , (measured as total hydrocarbons) 8 heures. Forme: Inhalable fraction and vapour. <b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> 8 hrs OEL: 100 mg/m <sup>3</sup> , (as total

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### A2-105

Combustibles pour moteur diesel n° 2

hydrocarbons) 8 heures.

**CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). Absorbé par la peau.**

TWA: 100 mg/m<sup>3</sup>, (as total hydrocarbons) 8 heures. Forme: Inhalable vapour and aerosol

**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau.**

STEL: 150 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Vapeur

TWA: 100 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Vapeur

**CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). Absorbé par la peau.**

TWA: 100 mg/m<sup>3</sup>, (measured as total hydrocarbons) 8 heures. Forme: Inhalable fraction and vapour.

**CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).**

8 hrs OEL: 100 mg/m<sup>3</sup>, (as total hydrocarbons) 8 heures.

**CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). Absorbé par la peau.**

TWA: 100 mg/m<sup>3</sup>, (as total hydrocarbons) 8 heures. Forme: Inhalable vapour and aerosol

**CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau.**

STEL: 150 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Vapeur

TWA: 100 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Vapeur

### Contrôles d'ingénierie appropriés

- Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

- Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/ faciale

- Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

#### Protection de la peau



## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : Équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	: A2-103	Liquide. [Fluide.]
	A2-104	Liquide. [Fluide.]
	A2-105	Liquide. [Fluide.]
<b>Couleur</b>	: A2-103	Non disponible.
	A2-104	Non disponible.
	A2-105	Non disponible.
<b>Odeur</b>	: A2-103	Caractéristique.
	A2-104	Caractéristique.
	A2-105	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	: A2-103	Non disponible.
	A2-104	Non disponible.
	A2-105	Non disponible.
<b>pH</b>	: A2-103	Non disponible.
	A2-104	Non disponible.
	A2-105	Non disponible.
<b>Point de fusion</b>	: A2-103	Non disponible.
	A2-104	Non disponible.
	A2-105	Non disponible.
<b>Point d'ébullition</b>	: A2-103	204°C (399.2°F)
	A2-104	204°C (399.2°F)
	A2-105	204°C (399.2°F)
<b>Point d'éclair</b>	: A2-103	Vase clos: 69°C (156.2°F)
	A2-104	Vase clos: 69°C (156.2°F)
	A2-105	Vase clos: 69°C (156.2°F)
<b>Taux d'évaporation</b>	: A2-103	Non disponible.
	A2-104	Non disponible.
	A2-105	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	: A2-103	Non applicable.
	A2-104	Non applicable.
	A2-105	Non applicable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: A2-103	Non disponible.
	A2-104	Non disponible.
	A2-105	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	: A2-103	Non disponible.
	A2-104	Non disponible.
	A2-105	Non disponible.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Densité de vapeur</b>	: A2-103	Non disponible.
	A2-104	Non disponible.
	A2-105	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: A2-103	Non disponible.
	A2-104	Non disponible.
	A2-105	1.105
<b>Solubilité</b>	: A2-103	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	A2-104	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	A2-105	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: A2-103	Non disponible.
	A2-104	Non disponible.
	A2-105	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: A2-103	Non disponible.
	A2-104	Non disponible.
	A2-105	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: A2-103	Non disponible.
	A2-104	Non disponible.
	A2-105	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: A2-103	Non disponible.
	A2-104	Non disponible.
	A2-105	Non disponible.
<b>Temps d'écoulement (ISO 2431)</b>	: Non disponible.	

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: A2-103	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
	A2-104	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
	A2-105	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: A2-103	Le produit est stable.
	A2-104	Le produit est stable.
	A2-105	Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: A2-103	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	A2-104	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	A2-105	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: A2-103	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
	A2-104	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
	A2-105	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation

## Section 10. Stabilité et réactivité

(étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

**Matériaux incompatibles** : **A2-103**  
A2-104  
A2-105

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières oxydantes  
Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières oxydantes  
Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières oxydantes

**Produits de décomposition dangereux** : **A2-103**  
A2-104  
A2-105

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.  
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.  
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
<b>A2-103</b> Combustibles pour moteur diesel n° 2	DL50 Cutané	Lapin	4300 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	7600 mg/kg	-
<b>A2-104</b> Combustibles pour moteur diesel n° 2	DL50 Cutané	Lapin	4300 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	7600 mg/kg	-
<b>A2-105</b> Combustibles pour moteur diesel n° 2	DL50 Cutané	Lapin	4300 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	7600 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Non disponible.

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### Tératogénicité

Non disponible.

## Section 11. Données toxicologiques

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<b>A2-103</b> Combustibles pour moteur diesel n° 2	Catégorie 2	Indéterminé	moelle osseuse, foie et thymus
<b>A2-104</b> Combustibles pour moteur diesel n° 2	Catégorie 2	Indéterminé	moelle osseuse, foie et thymus
<b>A2-105</b> Combustibles pour moteur diesel n° 2	Catégorie 2	Indéterminé	moelle osseuse, foie et thymus

### Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
<b>A2-103</b> combustibles pour moteur diesel n° 2 Combustibles pour moteur diesel n° 2	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
<b>A2-104</b> A2-104 Combustibles pour moteur diesel n° 2	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
<b>A2-105</b> A2-105 Combustibles pour moteur diesel n° 2	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** :  A2-103  
A2-104  
A2-105

Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.  
Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.  
Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** :  A2-103  
A2-104  
A2-105

Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.  
Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** :  A2-103  
A2-104  
A2-105

Nocif par inhalation.  
Nocif par inhalation.  
Nocif par inhalation.

**Contact avec la peau** :  A2-103  
A2-104  
A2-105

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une irritation cutanée.

**Ingestion** :  A2-103  
A2-104  
A2-105

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

## Section 11. Données toxicologiques

<b>Contact avec les yeux</b>	: A2-103	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	A2-104	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	A2-105	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
<b>Inhalation</b>	: A2-103	Aucune donnée spécifique.
	A2-104	Aucune donnée spécifique.
	A2-105	Aucune donnée spécifique.
<b>Contact avec la peau</b>	: A2-103	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	A2-104	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	A2-105	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
<b>Ingestion</b>	: A2-103	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
	A2-104	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
	A2-105	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

## Section 11. Données toxicologiques

<b>Généralités</b>	: <b>A2-103</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	A2-104	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	A2-105	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Cancérogénicité</b>	: <b>A2-103</b>	Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
	A2-104	Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
	A2-105	Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
<b>Mutagénicité</b>	: <b>A2-103</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
	A2-104	Aucun effet important ou danger critique connu.
	A2-105	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: <b>A2-103</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
	A2-104	Aucun effet important ou danger critique connu.
	A2-105	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: <b>A2-103</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
	A2-104	Aucun effet important ou danger critique connu.
	A2-105	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: <b>A2-103</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
	A2-104	Aucun effet important ou danger critique connu.
	A2-105	Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
<b>A2-103</b> Cutané Inhalation (poussières et brouillards)	4300 mg/kg 1.5 mg/l
<b>A2-104</b> Cutané Inhalation (poussières et brouillards)	4302.2 mg/kg 1.501 mg/l
<b>A2-105</b> Cutané Inhalation (poussières et brouillards)	4321.6 mg/kg 1.508 mg/l

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Non disponible.

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

## Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
<b>A2-103</b> Combustibles pour moteur diesel n° 2	>3.3	-	faible
<b>A2-104</b> Combustibles pour moteur diesel n° 2	>3.3	-	faible
<b>A2-105</b> Combustibles pour moteur diesel n° 2	>3.3	-	faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** :  Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** :  Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

**TDG / IMDG / IATA** : Non réglementé.

### Autres informations

Quantités de minimis

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

### Liste des stocks

**Australie** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Chine** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Japon** : **Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.  
**Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.

**Malaisie** : Indéterminé.

**Nouvelle-Zélande** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Philippines** : Indéterminé.

**République de Corée** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Taïwan** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Thaïlande** : Indéterminé.

**Turquie** : Indéterminé.

**États-Unis** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Viêt-Nam** : Indéterminé.

## Section 16. Autres informations

### Historique

**Date d'édition/Date de révision** : 07/12/2017

**Date de publication précédente** : 05/23/2014.

**Version** : 3

**Légende des abréviations** : ETA = Estimation de la toxicité aiguë  
FBC = Facteur de bioconcentration  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
IATA = Association international du transport aérien  
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses



## Section 16. Autres informations

LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau  
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
 NU = Nations Unies  
 RPD = Règlement sur les produits dangereux

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
<b>A2-103</b> LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (moelle osseuse, foie, thymus) - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2	Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul  Jugement expert Méthode de calcul
<b>A2-104</b> LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (moelle osseuse, foie, thymus) - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2	Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul  Jugement expert Méthode de calcul
<b>A2-105</b> LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (moelle osseuse, foie, thymus) - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2	Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul  Jugement expert Méthode de calcul

**Références** : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

**Déni de responsabilité:** Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.